

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1920)
Heft: 6

Artikel: Exposé de la délégation suisse à la Conférence de Bruxelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**EXPOSÉ
DE LA DÉLÉGATION SUISSE
A LA
CONFÉRENCE DE BRUXELLES**

Nous extrayons de l'exposé de la délégation suisse à la Conférence financière de Bruxelles le passage suivant qui en constitue la conclusion :

« La Confédération, les cantons et les communes ont contracté, pendant les cinq dernières années, des dettes si lourdes et leurs dépenses sont tellement importantes, qu'il faut en arriver, pour maintenir l'équilibre financier et amortir les dettes, à lever des impôts dont les taux ne sauraient guère être dépassés.

« La formation de nouveaux capitaux a diminué et ne répond plus aux besoins financiers. Il en résulte une situation extrêmement tendue du marché des capitaux, qui aura peine à fournir dans les prochaines années les sommes nécessaires aux besoins publics et privés. Des emprunts à l'étranger dans les pays riches en capitaux sont devenus pour la Suisse aussi une nécessité et ne peuvent être conclus qu'au prix de très gros sacrifices.

Cet affaiblissement de la situation financière est encore aggravé par un sérieux danger économique, qui réside, pour la Suisse, dans l'obligation d'acheter à l'étranger, à des prix difficilement abordables et supérieurs à ceux qui sont pratiqués dans d'autres pays, toutes les matières premières nécessaires à son industrie. Aux prix élevés de ces marchandises s'ajoutent encore les frais considérables de transport, en sorte que le producteur suisse, même en se contentant d'un gain modéré, n'écoule que très difficilement ses produits à l'étranger, cela en raison du cours élevé du change suisse.

A ces difficultés déjà grandes viennent s'ajouter les interdictions d'importation ou la fixation de contingents. Il est donc certain que les industries suisses d'exportation, soumises à des conditions si défavorables, ne pourront plus maintenir leur pleine activité. Or, l'industrie constituant le principal facteur économique de la Suisse, il est évident que la situation est particulièrement grave.

**LA CRISE ÉCONOMIQUE
EN FRANCE**

Lors d'un Conseil de Cabinet tenu le 22 octobre, le Ministre du Travail a entretenu ses collègues du ralentissement de production constaté dans certaines industries et a attiré leur attention sur le chômage qui en résultait. Ce ralentissement de la production atteint, en toute première ligne, l'industrie de l'automobile, celle de la chaussure, puis l'industrie textile, mais d'autres branches sont aussi touchées et le commerce s'en ressent vivement.

Cette crise semble avoir été provoquée d'une part, par les restrictions que s'imposent les acheteurs (industriels, commerçants et particuliers) et, d'autre part, par la disette de crédit. Le consommateur se réserve avec persistance parce que la hausse des produits a atteint des prix prohibitifs, parce que ses possibilités d'achats ont des bornes et que chacun croit à une baisse qui ne s'est pas encore manifestée. La défaillance du crédit est attribuée, en grande partie, à l'augmentation de la dette de l'industrie vis-à-vis des banques. L'accroissement considérable de cette dette est lui-même la conséquence directe de l'intensification exagérée de la production, provoquée par la nécessité de reconstituer les richesses détruites par la guerre et par le désir de bien-être qui a suivi l'armistice et entraîné une consommation excessive.

Cette situation ne changera pas évidemment d'un instant à l'autre. On peut cependant espérer que la crise se résoudra sans de trop forts à-coups. Il faut pour cela faire réapparaître le consommateur, en diminuant le prix des objets. Ce but ne pourra être atteint que par l'abaissement des prix de la matière première et une diminution des profits et salaires.

La baisse sur la matière première qui s'est manifestée au Japon et aux Etats-Unis a eu déjà un contre-coup sensible en France, sur les cotonns et les cuirs bruts. On peut noter, en outre, comme indice favorable, la légère baisse dans la grosse métallurgie, provoquée par la réduction des prix des cokes métallurgiques.

D'autre part, les industriels et commerçants qui, durant les deux dernières années, ont réalisé de gros bénéfices, devront se résoudre, étant donnée la réduction de la demande, à liquider leurs stocks, quelquefois même en